

COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 13 novembre 2018 à 20h00

Convocation du Conseil Municipal : le 07/11/2018

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'une secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28/09/2018

5.7 Intercommunalité

Tableau de classement de la voirie mise à disposition de CAUVALDOR

Approbation rapport CLECT 2018

7.1 Décisions budgétaires

Tarif emplacement vente de poulets rôtis

Etat des non valeurs budget eau

Décisions modificatives (budget assainissement, eau)

7.5 Subventions

Plan de financement ajusté travaux église de Blanzaguet

8.8 Environnement

Adoption RPQS 2017 assainissement collectif

Adoption RPQS 2017 eau potable

Questions diverses

Le mardi 13 novembre 2018 à 20h : réunion du conseil municipal.

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à
VILLEPONTOUX R	X			MAROSELLI P	X		
CHIESSAL A	X			MIRAS M	X		
GLEYZE D	X			MOURAUD P		X	
GODON C			VILLEPONTOUX R	ROCHELLI L	X		
LAVERGNE JP	X			TILLOL M		X	
LACHIEZE M	X			VITRAC O	X		
LARDILLIER L	X						

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Régis Villepontoux, le maire.

Mr LACHIEZE Maurice est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28/09/2018 est approuvé.

44_2018 OBJET : Tableau de classement de la voirie mise à disposition de CAUVALDOR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

-d' approuver le tableau de classement de la voirie communale mise à disposition de CAUVALDOR dans le cadre de la compétence voirie transférée dont le linéaire se définit ainsi :

-Voies communales à caractères de chemin : 28 343 ml

-Voies communales à caractères de rue : 3 361 ml

-Voies communales à caractère de place publique : 2 465m²

Autorise le maire à signer tout document afférent à cette opération.

45_2018 OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF 2018 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

- **D'ADOPTER** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 03 septembre 2018,

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

46_2018 OBJET : Tarifs emplacement camion ambulant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

-de fixer le tarif de l'emplacement pour le stationnement d'un camion ambulant de vente de poulets rôtis à 150€ par an avec la fourniture d'électricité.

-donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette nouvelle mesure.

47_2018 OBJET : Etat des non-valeurs budgets eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

- de valider la liste des non-valeurs du budget eau pour la somme de 1890.63€

-en portant au compte 6541 la somme de 749.65€

-en portant au compte 6542 la somme de 1 140.98€

48_2018 OBJET : DM1 budget eau mouvement crédit état de non valeur

Considérant la délibération portant en date du 13 novembre 2018 sur l'état des non valeurs du budget eau.

Considérant que la décision modificative prend en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au budget eau 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **approuve la décision modificative suivante :**

SECTION FONCTIONNEMENT

Art	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
6541	Créances admises en non-valeur		749.65€		
6542	Créances éteintes		1 140.98€		
61521	Bâtiments publics	1890.63€			

Décide que soient inscrites les écritures suivantes sur le budget de l'eau pour l'exercice 2018

Article	Numéro °de liste	3403010211	946320211	Total
6542	mandat fonctionnement ordinaire	271.36 €	869.62 €	1 140.98 €
6541	mandat admis en non valeur (n°de liste)	400.25 €	349.40 €	749.65 €
	total	671.61 €	1 219.02 €	1 890.63 €

49_2018 OBJET : DM1 budget assainissement mouvement crédit

Considérant que la décision modificative prend en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au budget assainissement 2018,

Considérant que concernant l'achat du camion ISUZU, il n'a pas été prévu de crédit pour le montant de la carte grise.

Il est nécessaire de compléter les crédits manquants selon le tableau suivant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **approuve la décision modificative suivante :**

SECTION FONCTIONNEMENT

Opération d'Equipt	Art	Chp	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
				Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
	635	011	Autres impôts, taxes et versements assimilés		503.76		
	61521	011	bâtiments publics	503.76			

50A_2018 OBJET : DM2 budget assainissement mouvement crédit

Considérant le remboursement de l'assurance MMA d'un montant de 1103.11€ concernant le dommage électrique de la pompe doseuse.

Considérant que la pompe doseuse acquis le 22/07/2015 d'un montant de 2 868.00€ inscrit au compte 2156 sous le numéro d'inventaire n°57 a fait l'objet d'amortissements comptabilisés au compte 28156 pour 1 719.00€ et que la valeur nette comptable du bien est donc de 1149.00€

Il est nécessaire de compléter les crédits manquants sur l'opération selon le tableau suivant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **approuve la décision modificative suivante :**

SECTION FONCTIONNEMENT

Art	Chp	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
675	042	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		1149.00		
61521	011	bâtiments publics	1149.00			

SECTION INVESTISSEMENT

Opération d'Equipt	Art	chp	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
				Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
	2156	040	Matériel spécifique d'exploitation				1149.00
10	2156	21	Matériel spécifique d'exploitation		1149.00		

51_2018 OBJET : Plan de financement ajusté travaux église Blanzaguet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

D'assurer le financement par les crédits inscrits au Budget Primitif Principal 2018 selon le plan de financement ajusté suivant.

Plan de financement ajusté	Base HT	%	Montant HT
Cout prévisionnel HT des travaux			60989€
Total aides		80%	48741€
Subvention Etat DETR	60 989	25%	15247€
Subvention Conseil Départemental FAST	60 989	25%	15247€
Subvention FRI	60 989	30%	18296€
CAUVALDOR Patrimoine(CC)			€
Part revenant au maître d'ouvrage	60989	20%	12248€
Emprunt			0€
Autofinancement		20%	12248€

52_2018 OBJET : 52-2018 Adoption du RPQS du service public d'eau potable 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

53_2018 OBJET : Adoption du RPQS du service public d'assainissement collectif 2017

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de PINSAC. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Questions diverses

La séance est levée à 21h